



Licence professionnelle Tourisme et loisirs sportifs

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Tourisme et loisirs sportifs. 2011, Université de Bourgogne. hceres-02039122

HAL Id: hceres-02039122

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039122>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : DIJON

Établissement : Université de Bourgogne - Dijon

Demande n° S3LP120002815

Dénomination nationale : Activités sportives

Spécialité : Tourisme et loisirs sportifs

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2002, cette formation est proposée par l'UFR « STAPS » sur le site de Dijon, en partenariat avec l'UFR « STAPS » de Besançon et en convention avec la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et le parc régional naturel du Morvan. L'objectif de cette spécialité correspond à quatre compétences visées : l'analyse des besoins du marché du tourisme, la conception des produits, la gestion des projets touristiques à base sportive et la promotion de ces produits. Les métiers visés sont : concepteur, animateur, développeur de services sportifs touristiques.

Cette formation s'effectue après une 2^{ème} année de licence (L2), après une 3^{ème} année de licence, et éventuellement pour une réorientation au sein de l'établissement. Trois unités d'enseignements (management, connaissances des milieux et nouvelles technologies) sont mises en place en L2 pour préparer l'intégration dans cette licence professionnelle. Il n'existe pas d'information sur le positionnement dans l'offre globale de l'établissement et cette licence professionnelle est annoncée comme seule licence professionnelle dans son environnement régional.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	30
Taux de réussite	94 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	3/30
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	98 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	50 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	66 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le responsable de la formation est un enseignant d'éducation physique et sportive, responsable de la préparation au concours de la filière sportive territoriale, éducateur territorial des activités physiques sportives (ETAPS) et conseiller territorial des activités physiques sportives (CTAPS). Il gère l'ensemble du dispositif et s'appuie sur une équipe pédagogique constituée des enseignants de la composante et des enseignants intervenants extérieurs. Le pilotage est bien assuré mais la nature du comité de pilotage n'est pas précisée et il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Il s'agit de le rendre opérationnel et de lui fixer des objectifs pour amorcer une réflexion stratégique sur la dimension prospective de cette formation, en particulier sur son évolution et son ajustement à la demande des professionnels du secteur d'emploi concerné.

Il existe une véritable politique de partenariat professionnel à travers deux conventions existantes. Le nombre, la qualité et l'implication des professionnels concernés constituent un atout dans cette formation pour laquelle 49 % volume horaire leur sont confiés. L'effectif est exclusivement en formation initiale, à l'exception d'un inscrit en validation des acquis de l'expérience en 2009/2010. Les enquêtes effectuées à vingt-quatre mois, douze mois ou six mois apportent des réponses hétérogènes et les taux d'insertions compris entre 73 % et 63 % avec des poursuites d'études très importantes, comprises entre 23 % et plus de 33 %. Dans ces 33 % de poursuites d'études, 67 % ont lieu dans l'établissement ; ce qui constitue une question majeure quant à la pertinence de cette licence professionnelle.

Le devenir des diplômés fait l'objet d'un suivi quantitatif régulier, l'enquête permet d'envisager une prise en compte rigoureuse de contenu d'enseignement qui soit plus en rapport avec les préoccupations des professionnels, en particulier le tourisme vert ou l'écotourisme. L'auto-évaluation a été réalisée, les bilans font l'objet d'une exploitation et d'une analyse.

- Points forts :
 - Les métiers sont en adéquation avec les objectifs de formation.
 - La politique de partenariat avec le monde professionnel représentant des apports variés pour la formation.
 - La diversité des pratiques sportives proposées en liaison avec les structures sportives de pleine nature.

- Points faibles :
 - Des poursuites d'études trop importantes au regard des objectifs d'une licence professionnelle.
 - Le manque de diversité de l'origine des étudiants.
 - Le manque de liaison entre les enseignements académiques et les formations en situation professionnelle.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il est recommandé à l'établissement de définir des contenus de formation en liaison avec les structures professionnelles d'accueil et de proposer un accès à la formation par la voie de l'alternance. Ceci permettrait davantage de liaison entre les expériences en milieu professionnel et les enseignements académiques. Il serait aussi intéressant de définir, par une réflexion sur la VAE, quel milieu professionnel concerné pourrait être sollicité.

Par ailleurs, l'évocation de l'intégration éventuelle de contenus dans les enseignements qui soient plus « Tourisme vert et écotourisme », devrait faire l'objet d'une étude de l'environnement professionnel et des besoins dans ce secteur. Le conseil de perfectionnement, si celui-ci était opérationnel, pourrait être le lieu de réflexion et d'échanges sur cette dimension prospective et sur l'évolution de cette formation.